

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

Séance du 17 décembre 2013

**Titre du dossier : CRÉATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES
AGRICILES ET NATURELS PÉRIURBAINS DE
SAINT-NAZAIRE NORD**

Le conseil général

Le quorum étant constaté,

- VU** les articles L 3211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU** les articles L 143-1 et suivants du code de l'urbanisme, ainsi que les articles R 143-1 et suivants du même code,
- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles R 123-7 à R 123-23,
- VU** la délibération de l'assemblée départementale du 20 octobre 2009 affirmant pour le Département de Loire-Atlantique les principes de mise en œuvre des compétences données aux départements par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 en matière de protection des espaces agricoles et naturels périurbains,
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Nazaire du 28 juin 2013 donnant son accord sur le projet soumis à enquête publique,
- VU** la délibération du conseil syndical du syndicat mixte du SCoT métropolitain Nantes Saint-Nazaire du 14 juin 2013 donnant avis favorable au présent projet,
- VU** la délibération du bureau de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique du 22 juillet 2013 donnant un avis favorable sur le présent projet,
- VU** la décision du 13 juin 2013 par laquelle le président du tribunal administratif a désigné le commissaire enquêteur pour le projet susvisé,
- VU** le dossier de projet de création du PEAN de Saint-Nazaire Nord, composé d'un plan de situation, d'un plan de périmètre et de la notice justificative, constitué en vue de sa mise à l'enquête,
- VU** l'enquête publique qui s'est tenue du 23 septembre 2013 au 26 octobre 2013,
- VU** le rapport et les conclusions rendues le 18 novembre 2013 par le commissaire enquêteur, par lesquels celle-ci émet un avis favorable au projet considéré, sans réserves, ni recommandations,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Nazaire du 22 novembre 2013 donnant son accord sur le projet de périmètre modifié à la suite de l'enquête publique,

VU le rapport de monsieur le président du conseil général présenté par monsieur Hervé Bocher, vice-président délégué aux équilibres territoriaux et à l'action foncière,

CONSIDÉRANT qu'un tel projet participe pleinement du double enjeu départemental de limitation de l'artificialisation des sols et de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, dans un territoire marqué par la pression de l'agglomération nazairienne et la présence littorale proche,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

CRÉE le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains dit PEAN de Saint-Nazaire Nord, défini par la notice justificative et les plans ci-annexés,

AUTORISE le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette création.



Pour le Président du Conseil général,
la Directrice générale Coordination



Annie ESNAULT

AFFICHÉ LE 20 DÉCEMBRE 2013

Les plans sont consultables au Service aménagement du territoire du Département de Loire-Atlantique au 3 quai Ceineray – 44041 Nantes